

## ENVIRONNEMENT

Environnement

# L'agroforesterie compte sur la réforme de la Pac pour décoller

Mêlant arbres et cultures alimentaires ou pâturages, l'agroforesterie peine encore à se développer faute de soutiens. Une mesure y est consacrée depuis 2007 dans le cadre du développement rural mais elle est peu utilisée par les États membres. La réforme de la Pac, avec notamment son volet verdissement, pourrait permettre le décollage de ce « nouveau » mode de culture.

L'AGROFORESTERIE (système agricole mêlant des arbres avec des cultures ou des prairies) est encore peu pratiquée en Europe mais compte sur la réforme de la Pac pour lui donner un coup de pouce. Lors d'une conférence organisée le 10 octobre au Parlement européen, chercheurs, agriculteurs et représentants des institutions européennes ont débattu des opportunités qui pouvaient s'ouvrir pour ce mode de culture encore jeune mais qui commence à apporter des preuves de son efficacité. Cette méthode permet « *un saut qualitatif en termes de productivité* », explique Christian Dupraz, agronome de l'Institut français de recherche agronomique (Inra) et président de la Fédération européenne d'agroforesterie. Par exemple, les parcelles associant peuplier et blé dur présentent des gains de productivité de 33% par rapport à des parcelles de bois et de blé cultivées séparément. Du point de vue environnemental également, les bénéfices sont importants : réduction des fuites de nitrates, stockage de carbone, augmentation de la biodiversité... « *C'est rentable, assure le chercheur. Mais ce sont des revenus différés puisque le bois est récolté plusieurs dizaines d'années après la plantation ; c'est pourquoi il faut aider ceux qui veulent se lancer* ».

### Le verdissement comme tremplin

L'agroforesterie a été reconnue éligible aux aides de la Pac en 2006 et bénéficie depuis 2007 d'une mesure spécifique dans le cadre du 2<sup>e</sup> pilier. Quelque 19 programmes de développement rural

### Changement d'affectation des sols : les eurodéputés favorables à la comptabilisation des émissions

LES DÉPUTÉS EUROPÉENS de la commission environnement se sont prononcés le 10 octobre pour que la comptabilisation des émissions européennes de la foresterie et de l'agriculture dans le bilan européen des émissions de gaz à effet de serre (GES) soit obligatoire et se base sur des règles strictes. Ils ont voté en faveur du projet législatif de la Commission européenne

sur l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (LULUCF) (1). En application de l'accord conclu lors du sommet des Nations unies sur le changement climatique à Durban, en décembre 2012, Bruxelles propose que tous les États membres contrôlent dès 2013 tout changement d'utilisation des terres susceptible d'avoir un impact sur

les émissions de GES dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie et leur impose également d'adopter des plans d'actions nationaux sur la façon dont il vont renforcer l'absorption du carbone et diminuer les émissions de GES dans ces secteurs. Dans un second temps, des objectifs de réduction pourraient être fixés.

sont actuellement en place dans sept États membres pour un budget total de 7 millions d'euros (plus de 3 700 bénéficiaires). Les propositions de réforme de la Commission européenne pourraient apporter quelques soutiens supplémentaires via le verdissement des aides notamment. Les techniques d'implantation de parcelles agroforestières sont sur le point d'être labélisées. La première plantation de ce type aura lieu en France au mois de novembre. Ce dispositif pourrait permettre une reconnaissance dans le cadre du verdissement puisque la Commission européenne propose que certains programmes (publics ou privés) puissent être considérés comme « verts par définition » et ainsi bénéficier de 30% de soutien supplémentaires. Maria Benitez Salas, directrice « Durabilité et qualité de l'agriculture et du développement rural » à la direction générale de l'agriculture de la Commission européenne s'est voulu encourageante : « *C'est une nouvelle approche de l'agriculture, encore peu connue. Ce sont vos pratiques de terrain qui, en prenant de l'ampleur, vont pousser les institutions européennes à prendre en compte ces systèmes de production* ». Au-delà des aides publiques, elle a également souligné l'importance de la recherche et de la formation. (AG)

(1) Voir n° 3355 du 18/06/2012

## Phytoprotecteurs

# Le plan Ecophyto ciblé par bassin et par culture

Après la Conférence environnementale, qui a réorienté le Grenelle de l'environnement, Stéphane Le Foll a annoncé ses priorités pour le plan Ecophyto. Un plan qu'il voit comme l'une des briques du « produire autrement » qu'il entend bâtir.

« **P**OUR MOI, l'objectif reste de réduire de 50% le recours aux produits phytoprotecteurs. Mais la méthode change », a annoncé Stéphane Le Foll, le 9 octobre. L'objectif initial du Grenelle de l'environnement, réduire « si possible » l'usage des pesticides de moitié à horizon 2018, est donc réaffirmé. La position méritait d'être clarifiée, après que Stéphane Le Foll a dit, lors d'une audition devant une commission de sénateurs le 24 juillet, qu'il jugeait ce chiffre « trop ambitieux ». Mais si l'ambition globale reste une baisse de 50%, elle sera modulée : « *On va travailler à mieux cibler les objectifs, par bassin de production et par type de culture* », a expliqué le ministre de l'Agriculture. Autrement dit, « *il y a des endroits où on fera mieux et des endroits où on fera moins* ».

### -50% : objectif modulable selon les lieux et les productions

Reste à « *affiner nos indicateurs* », a reconnu le ministre. Les indicateurs de suivi, que sont notamment le Nodu, nombre de doses unité, mais aussi la QSA (quantité de substance active) et l'IFT

### Un bilan peu enthousiasmant

« **L**e constat est mitigé », lâchait Stéphane Le Foll, à l'issue du Comité national d'orientation et de suivi du plan Ecophyto qui s'est tenu le 9 octobre. Ce comité a dressé le bilan des quatre ans du plan. Le ministre saluait le déploiement du réseau de fermes Dephy, qui compte aujourd'hui 1 900 exploitations agricoles, la publication de 8 000 bulletins de santé du végétal, au chapitre « *épidémiosurveillance* », ou encore la réduction

de 60% des molécules les plus dangereuses. Pour autant, « *on n'a pas vu, sur la période, de recul clair et net du recours aux pesticides* », a-t-il constaté, citant l'augmentation, en 2011, de 2,7% de l'indice Nodu (nombre de doses unité), par rapport la campagne précédente. Plutôt que se focaliser sur un chiffre (-50%), Stéphane Le Foll a donc présenté ses cinq pistes d'action.